

2015 : ANNÉE ÉLECTORALE EN PERDITION

Paule Bouvier et Jean Omasombo Tshonda

Introduction

L'année 2015 commence en fait en décembre 2014 avec l'installation du nouveau Gouvernement. Le Premier ministre se trouve face à une équipe dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle répond dans le chef du président Joseph Kabila à plusieurs objectifs. Entre autres : récompenser ceux qui sont considérés comme ayant bien travaillé, récupérer les acteurs politiques frustrés d'avoir été oubliés ou marginalisés dans le Gouvernement précédent, apprivoiser des opposants de fait ou de droit, mettre en piste quelques hommes forts du régime, et, bien entendu, assurer la réussite de ses ambitions électorales. Mais le paysage politique va dès le début de l'année 2015 se modifier et obliger les gouvernants à affronter de nouveaux défis. Pour y faire face, des mesures structurelles en matière de décentralisation sont adoptées dans la hâte et la précipitation. Des problèmes de gestion dans les provinces démembrées apparaissent rapidement et suscitent une reprise en mains par le pouvoir central. Une tentative d'ouvrir la voie à une modification de la Constitution, puis des manœuvres visant à retarder le processus électoral engendrent un climat d'incertitude et de tension. Malaise d'autant plus ressenti que les autorités centrales adoptent des politiques de plus en plus répressives. Mais, bientôt, les jeux de force se modifient, la démission retentissante de ténors haut placés embrasant l'arène politique. Le 28 novembre 2015, Kabila signe l'ordonnance portant convocation du Dialogue politique, national, inclusif promis depuis plusieurs mois de « consultations » et consacré au processus électoral. Or celui-ci est à l'arrêt suite à la démission en chaîne de plusieurs membres du bureau. La CENI recomposée ne reprendra ses activités que le 20 novembre. Jusque fin décembre, on attendait toujours la mise en place du comité préparatoire au dialogue pourtant fixé à 10 jours à dater de la signature de l'ordonnance convoquant le dialogue.

1. La mouvance politique de plus en plus mouvante !

1.1. Les institutions centrales sur la sellette

1.1.1. Le législatif

Très vite, le ton est donné. Des problèmes laissés en suspens sont abordés et traités. Le Parlement se réunit en session extraordinaire du 27 décembre 2014

au 26 janvier 2015. Le processus électoral continue à occuper une place centrale. Mais la décentralisation retrouve soudainement droit de cité et aboutit à l'installation des 21 provinces démembrées (voir le chapitre « La décentralisation en panne », page 47).

i) L'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale adoptait le 9 janvier le projet de loi organique portant fixation des limites des provinces et celles de la ville de Kinshasa ainsi que la loi portant sur la programmation déterminant les modalités d'installation des nouvelles provinces (loi organique n° 15/006 du 25 mars 2015 ; loi n° 15/004 du 12 février 2015).

Le 12 janvier, l'Assemblée nationale entamait l'examen du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 06/006 du 3 mars 2006 telle que modifiée par la loi n° 11/003 du 25 juin 2011 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales (Radio Okapi 11 janvier 2015). L'opposition marqua de façon très démonstrative (sifflets, chahut, échauffourées) son désaccord avec le projet. Néanmoins, la Majorité présidentielle (MP) l'emporta et le projet fut estimé recevable. L'opposition ne baissa pas pavillon pour autant. Elle s'éleva contre les violences perpétrées contre les manifestants (voir ci-après), qui la veille avaient tenté de marcher vers le Palais du Peuple (Déclaration du 13 janvier 2015, in *Démocratie chrétienne* 13 janvier 2015). Pour l'opposition, un des points litigieux est l'alinéa 3 de l'article 8 du projet de loi. Il stipule que la liste des électeurs « doit être actualisée en tenant compte de l'évolution des données démographiques et de l'identification de la population ». Elle y vit une manœuvre du Gouvernement visant à postposer les élections présidentielles, permettant ainsi à Kabila de prolonger son mandat. Convoquée le vendredi 16 janvier au soir pour le lendemain, pourtant jour férié¹, l'Assemblée vota le projet tard dans la nuit par 344 oui, 8 contre et 24 abstentions (Assemblée nationale 17 janvier 2015).

Le 16 mars s'ouvrait la session ordinaire. Était notamment prévue au calendrier la désignation des membres de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) et le rapport annuel de la CENI. La liste des neuf membres de la Commission nationale des droits de l'homme² fut entérinée par l'Assemblée nationale le 1^{er} avril et l'ordonnance présidentielle suivit le 4 de ce mois (Assemblée nationale 1^{er} avril 2015 ; Radio Okapi 5 avril 2015). Mais, dès le vote en séance, des critiques s'élevèrent. L'ASADHO (Association africaine

¹ Le 16 janvier est un jour férié en commémoration de l'assassinat de Patrice Lumumba.

² Le CNDH fut créé par la loi organique n° 13/011 du 21 mars 2013 portant institution, organisation et fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'homme (*Journal officiel de la RDC* 1^{er} avril 2013).

des droits de l'homme), la Ligue des électeurs, les Toges noires et le Comité d'accompagnement de la CNDH dénoncèrent un vice de procédure ainsi que la politisation et la non-représentativité de l'institution (Congo Synthèse 3 avril 2015). Richard Bondo, président de l'ONG Avocats sans frontière, introduisit un recours en inconstitutionnalité devant la Cour constitutionnelle sur base du viol de l'article 121 alinéa 4 de la Constitution stipulant que : « en cas de délibération portant sur des personnes, le vote s'effectue à bulletin secret » (Radio Okapi 8 avril 2015 ; *Journal officiel de la RDC* 18 février 2006).

L'Assemblée nationale vota le 3 juin, en séance plénière, le projet de loi organique portant organisation et fonctionnement de la Caisse nationale de péréquation (CNP) prévue par l'article 181 de la Constitution. Le projet stipule que la Caisse « est un organisme public doté d'une personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière. Elle est placée sous la tutelle du ministre ayant la décentralisation dans ses attributions » (voir ci-après) (Assemblée nationale 4 juin 2015).

Le 13 juin, l'Assemblée nationale renvoya au Gouvernement le projet de loi portant répartition des sièges par circonscription électorale en vue des élections municipales et locales en RDC (Annexes à la loi n° 015/001 du 12 février 2015). Il souleva « 33 préoccupations » de la part des députés nationaux. Or cette loi conditionnait la mise en œuvre de la phase du processus électoral portant sur l'appel à candidature pour ces scrutins (Assemblée nationale 13 juin 2015). Un nouveau projet corrigé fut adopté le 25 juillet en procédure d'urgence et en l'absence des députés de l'opposition (ACP 25 juillet 2015).

La deuxième session ordinaire de l'Assemblée s'ouvrit le 15 septembre. Le président, Aubin Minaku, rappela que la session était essentiellement budgétaire et consacra l'essentiel de son discours à la situation économique. À propos de la décentralisation, il signala que le texte de la loi organique portant organisation et fonctionnement de la Caisse de péréquation nécessitait une nouvelle délibération des deux chambres, la Cour constitutionnelle ayant déclaré certains articles anticonstitutionnels (Assemblée nationale 16 septembre 2015).

L'élection aux fonctions de premier vice-président et de rapporteur du Bureau de l'Assemblée nationale laissées vacantes respectivement par Charles Mwando et Norbert Ezhadri (voir ci-après) eut lieu le 17 octobre. Furent élus : le député Floribert Luhonge Kabinda Ngoy en tant que vice-président (par 271 voix contre 169 pour le député Henri-Thomas Lokondo sur 442 votants) et Nono Berocan Keraure en tant que rapporteur (par 335 voix contre 84 pour la députée Espérance Musafiri Shukuru et 13 bulletins nuls) (Assemblée nationale 17 octobre 2015). Radio Okapi rapporte que selon l'opposition la MP n'a pas voté en toute liberté. Le député Jean-Claude Vuemba affirma que la majorité avait exigé « à ses députés de photographier leurs bulletins de vote ». Pour la MP, au contraire, le vote fut salué comme un succès (Radio Okapi 18 octobre 2015).

L'Assemblée nationale adopta le 23 novembre la loi de finances 2016. Le budget se monte à 8 476,4 milliards de FC (9 121 011 021 \$), en baisse de 0,2 % par rapport à celui de 2015 en raison de la baisse des cours des matières premières. Une somme de 537,8 milliards de FC (580 536 081 \$) est prévue pour le financement des élections (Assemblée nationale 23 novembre 2015 ; Radio Okapi 26 octobre 2015).

ii) Le Sénat

Le 24 janvier, le Sénat adopta (à l'unanimité) la loi n° 15/006 portant fixation des limites des provinces ainsi que la loi n° 15/004 déterminant les modalités d'installation de nouvelles provinces (voir « La décentralisation en panne »).

Le Sénat vota le 20 janvier le projet de loi portant sur la modification de la loi électorale de 2006 modifiée en 2011, l'alinéa 3 de l'article 8 ayant été amendé en ces termes : « l'actualisation de la loi électorale définitive, en fonction des données démographiques disponibles se fait dans le respect des délais constitutionnels et légaux prévus pour l'organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales » (RFI 23 janvier 2015).

Le 16 mars, le président du Sénat, Léon Kengo, ouvrit la première session ordinaire par un discours évoquant tout d'abord les futures élections et le processus d'installation des nouvelles provinces. Mais il ne s'y attarda pas, consacrant l'essentiel de son propos à « la situation socioéconomique du pays » (Sénat 16 mars 2015).

Le débat sur le projet de loi relatif à la Caisse de péréquation s'ouvrit le 13 juin. Mais, contrairement à l'Assemblée nationale, c'est au Gouvernement et non au ministre en charge de la décentralisation que le Sénat entendait confier la tutelle de la Caisse. Étant donné ces divergences, une commission paritaire fut réunie. Son rapport prévoyant que la CNP sera placée sous la tutelle du Gouvernement composé du Premier ministre et des ministres des Finances, du Plan, de l'Environnement, de la Décentralisation et du Développement rural, fut adopté par le Sénat qui vota la loi le 14 juin (7sur7.cd 18 juin 2015).

Le 11 août, le Sénat adopta lors d'une séance plénière qualifiée d'expéditive la loi portant sur la répartition des sièges par circonscription électorale. Ce vote provoqua une levée de boucliers de l'opposition, qui parla de « monstruosité constitutionnelle » (*Le Phare* 12 & 13 août 2015).

iii) Le Sénat et l'Assemblée

L'Assemblée nationale et le Sénat n'ayant pas voté le même texte du projet modifiant la loi électorale de 2006, une commission paritaire fut réunie. La solution proposée ne fut pas l'adoption du texte élaboré par le Sénat, mais la suppression de l'alinéa 3 de l'article 8. Ce qui permit à l'Assemblée nationale d'adopter la loi le 25 janvier 2015. Les principales innovations apportées à la loi électorale précédente définies dans l'exposé des motifs sont les suivantes :

« le renforcement du ministère public et du juge dans le contentieux de la nullité de candidature pour des raisons d'ordre public ; l'organisation du droit d'accès plus large des partis et des candidats aux listes des électeurs ; la constitution d'une procédure administrative efficace et opérationnelle dans la mise en œuvre de la preuve ; la publication des listes électorales dans des bureaux de vote identifiables ; le respect de l'approche genre ; le changement de la circonscription électorale pour l'élection des conseillers de chefferie ou de secteur à savoir la chefferie ou le secteur en lieu et place du groupement. »

D'autres dispositions sont également introduites : l'instauration du droit de vote des Congolais résidant à l'étranger pour l'élection présidentielle ; la date limite de l'agrément des nouveaux partis politiques fixée à 12 mois précédant l'enregistrement des candidatures ; l'augmentation des cautions (désormais appelées « frais de dépôt des candidatures ») non remboursables s'élevant dorénavant en francs congolais à : pour la présidence 100 000 000 ; pour les députés nationaux 500 000 ; pour les sénateurs 500 000 ; pour les députés provinciaux 500 000 ; pour les gouverneurs et vice-gouverneurs à 250 000 ; pour les conseillers urbains à 100 000 ; pour les maires et maires adjoints 400 000 ; pour les conseillers communaux 100 000 ; pour les bourgmestres et bourgmestres adjoints 200 000 ; pour les conseillers de secteur ou de chefferie 100 000 ; pour les chefs de secteur et chefs de secteur adjoints 250 000.

La condition pour poser sa candidature à chacun des scrutins (sauf un), qu'il s'agisse d'une élection directe ou indirecte, est d'être détenteur « d'un diplôme d'études supérieures ou universitaires [...] ou d'une attestation justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le domaine politique, administratif ou socio-économique ». Au niveau des secteurs et des chefferies, cette exigence est d'être détenteur d'un diplôme d'études secondaires.

D'autres dispositions : l'établissement de sanctions pénales pour quiconque participe à l'altération des résultats ; l'autorisation pour les témoins d'accompagner le cheminement des bulletins de vote aux centres de compilation ; l'enregistrement permanent des électeurs ; l'augmentation des amendes prévues (loi n° 15/001 du 12 février 2015).

Plusieurs de ces aménagements furent critiqués, soit qu'ils aient été estimés difficiles à mettre en œuvre, soit qu'ils aient été considérés comme discriminatoires en vertu de l'article 13 de la Constitution³. De plus, même si l'alinéa faisant implicitement référence au recensement fut supprimé, une ambiguïté subsiste dans la mesure où les quotas sont dorénavant calculés en fonction du

³ Article 13 de la Constitution du 18 février 2007 : « Aucun Congolais ne peut en matière d'éducation et d'accès aux fonctions publiques ni en aucune autre matière faire l'objet d'une mesure discriminatoire, qu'elle résulte de la loi ou d'un acte de l'exécutif, en raison de sa religion, de son origine familiale, de sa condition sociale, de sa résidence, de ses options ou de ses convictions politiques, de son appartenance à une race, à une ethnie, à une tribu, à une minorité culturelle ou linguistique. »

nombre « d'habitants » des diverses entités concernées et non plus du nombre d'électeurs. Certains virent dans cette mesure une allusion au recensement, bien que non formulée explicitement.

1.1.2. L'exécutif

Le Katanga fut dès le début de l'année l'objet des préoccupations de plusieurs membres de l'exécutif. Il faut rappeler que le gouverneur de la province, Moïse Katumbi, rentrant à Lubumbashi le 23 décembre 2014 après une absence de trois mois, y fut accueilli par une foule de plusieurs milliers de personnes. « Soigneusement préparé » ou non, le retour fut parfois qualifié de « triomphal ». Mais ce qui retint aussi l'attention des médias fut l'adresse que Katumbi prononça ce même jour, en particulier la métaphore empruntée au vocabulaire du football⁴ (7sur7.cd 23 & 24 décembre 2014). Réflexion qui suscita l'ire du vice-Premier ministre Évariste Boshab. Il arriva à Lubumbashi le 2 janvier dans le but de faire un état des lieux. Deux jours plus tard, il présida une réunion avec les membres du PPRD/Katanga (Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie) (7sur7.cd 5 janvier 2015).

Le 11 janvier, c'était au tour du Premier ministre Augustin Matata de se rendre au Katanga dans le cadre d'une mission de supervision de l'ensemble des activités économiques. L'objectif était de redresser la situation fiscale étant donné les cas de fraude, de détournements des deniers publics et de contrebande qui avaient été détectés (ACP 15 janvier 2015 ; Radio Okapi 13 janvier 2015).

Dès la mi-janvier, retour à Kinshasa qui polarisa l'attention. Des manifestations y éclatèrent qui firent ensuite boule de neige. Le rapport du Secrétaire général des Nations unies sur la Mission des Nations unies pour la stabilisation en RDC (Monusco) signala à ce sujet : « Le 19 janvier, des protestations estudiantines et manifestations de rue ont éclaté dans plusieurs quartiers de Kinshasa et dans d'autres villes, notamment Bukavu, Goma, Lubumbashi, Mbandaka et Mbuji-Mayi. Les manifestations ont continué les jours qui ont suivi, devenant un vaste mouvement de protestation mené par les jeunes contre la disposition controversée de la loi électorale... En réponse aux protestations, le gouvernement déploya rapidement la police antiémeute et des troupes dont la garde républicaine » (Conseil de sécurité S/2015/172). En divers lieux de la capitale, les émeutiers s'en prirent à des symboles du pouvoir. Les communications furent momentanément coupées (accès à Internet, réseaux sociaux, SMS ; interruption de programmes radio et télévision). Des leaders furent enfermés

⁴ Le texte de la parabole de Moïse Katumbi est le suivant : « Lors de la coupe d'Afrique des Nations [...] l'arbitre siffle un pénalty injustifié. Notre capitaine, Trésor Mputu, intervient pour calmer les joueurs. Contre toute attente l'arbitre refait le même manège. Le capitaine fait de même. Que fera le public si l'arbitre sifflait un troisième pénalty [...] La réponse a fusé dans la foule : nous allons envahir le terrain » (RFI 26 décembre 2014).

par la police dans le local de l'UNC (Union pour la nation congolaise). Le rapport du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme pour la période juin 2014 - mai 2015 fait état de ce que : « Les forces de sécurité nationale ont fait un usage disproportionné de la force contre des civils qui n'étaient pas armés » (Nations unies, Conseil des droits de l'homme 27 juillet 2015). Il est difficile de tirer un bilan des affrontements, les chiffres variant selon les sources. D'après la FIDH (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme), il y eut au moins 42 morts au cours des deux premières journées. Le Gouvernement fit état de 343 arrestations et annonça le 5 février un bilan officiel de 27 morts (4 à Goma et 23 à Kinshasa). Les victimes furent principalement des civils tués par balle (Congo synthèse 19 janvier 2015).

Face à de tels mouvements populaires, le Gouvernement devint de plus en plus susceptible et fit usage de méthodes de plus en plus répressives. La trentaine d'arrestations opérées à Kinshasa le 15 mars suite au séminaire organisé par le mouvement citoyen de jeunes Congolais, Filimbi (sifflet), en témoigne. Parmi les personnes écrouées se trouvaient 3 ressortissants sénégalais, 1 Burkinabé, 4 Français et 1 Américain (Nations unies, Conseil des droits de l'homme). Deux des initiateurs de ce séminaire incarcérés et inculpés sont toujours en prison ; en août, leur procès n'avait toujours pas commencé⁵. De divers horizons congolais et étrangers, des voix s'élevèrent pour condamner ces mesures et demander la libération des deux détenus, entre autres : le Burkina Faso, des eurodéputés, l'ASDHO, l'ACAJ (Association congolaise pour l'accès à la justice), la Ligue des électeurs, la VSV (Voix des sans-voix), 234 ONG (220 congolaises et 14 internationales). L'Assemblée nationale décida le 23 mars de mettre sur pied « une mission d'information relative à la gestion par les services publics du dossier des organisateurs des rencontres "y'en a marre" ». S'agissant du caractère terroriste du mouvement Filimbi invoqué par les autorités pour justifier les incarcérations, le rapport de ladite mission fit état de ce qu'elle « a tenu à s'en assurer auprès des services de l'ANR, de la DGM et de la PNC dont les responsables ont déclaré qu'au stade actuel de leurs investigations aucun indice ne pouvait l'établir » (Assemblée nationale 20 avril 2015 : 10).

⁵ L'objectif du séminaire organisé par Filimbi les 14 et 15 mars 2015 était de promouvoir l'engagement citoyen de jeunes Congolais. Des membres du mouvement « Y en a marre » du Sénégal et de « Balai citoyen » du Burkina Faso y avaient été invités. Lors de la conférence de presse clôturant le séminaire une quarantaine d'arrestations furent opérées dont les trois représentants de « Y en a marre », Fadel Barro, Aliou Sané et Malal Talla, ainsi que celui de « Balai citoyen », Ouedrago Sibiri dit Qscibi Johann. Deux des organisateurs du séminaire, Fred Bauma et Yves Makwambala, ainsi qu'un directeur américain d'USAID, des artistes, des journalistes furent également incarcérés. Certains furent libérés rapidement, les Sénégalais et le Burkinabe furent expulsés le 18 mars. Mais Fred Bauman et Yves Makwambala étaient toujours sous les verrous fin mai 2015, leur liberté provisoire ayant été refusée (allAfrica 16 mars 2015 ; RFI avril 2015 ; Radio Okapi 16 mars 2015).

Mais, bientôt, un autre événement allait faire grand bruit autant dans les médias que dans l'opinion publique très ébranlée par cet épisode. Radio Okapi rapportait en effet le 4 avril 2015 qu'environ 425 corps avaient été enterrés depuis deux semaines (le 29 mars) dans une fosse commune au cimetière de Fula-Fula dans la commune urbano-rurale de Maluku. La justice fut saisie du problème et le Gouvernement diligenta une enquête administrative (vice-primate, ministère de l'Intérieur et Sécurité n.d.). Selon son rapport publié le 3 avril, les corps étaient ceux d'indigents et d'enfants mort-nés inhumés par l'Hôtel de Ville à la demande de la morgue (Radio Okapi 4 avril 2015).

Cependant, des rumeurs commencèrent très tôt à circuler selon lesquelles il s'agissait de cadavres des victimes des répressions opérées lors des manifestations de janvier 2015 et le doute se mit à planer à propos des explications officielles. La situation entraîna de nombreuses réactions en sens divers parmi la classe politique et la société civile congolaise, ainsi qu'à l'extérieur. Par exemple, toute une série de voix s'éleva avec indignation et réclama une enquête fiable ; l'opposition politique se mobilisa ; une motion de défiance fut déposée contre le vice-Premier ministre Boshab pour avoir enfreint la législation existante en matière d'inhumation ; l'ASADHO demanda que l'enquête soit confiée à une commission indépendante (Radio Okapi 7, 8, 13 avril 2015 ; RFI 19 mars 2015). La Fédération internationale des droits de l'homme annonça qu'elle diligenterait une enquête en la matière (Rigaud 7 avril 2015). Le directeur du BCNUDH, José Maria Aranaz, signala, dans une communication à la presse le 15 avril, que l'ONU recommandait aux autorités de la RDC de procéder à l'exhumation des corps découverts dans la fosse commune à Maluku (Forum des As 16 avril 2015). Dans un communiqué de presse du 10 avril, la Délégation de l'Union européenne (UE) en RDC déclara appeler « de ses vœux une enquête urgente, transparente et crédible » et se dit « prête à la soutenir par tous les moyens dont elle dispose » (Délégation de l'Union européenne 10 avril 2015). Le vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders, demanda également qu'une enquête indépendante et crédible puisse immédiatement être diligentée. Le ministre de la Coopération Alexander De Croo accepta de son côté de libérer 1,5 million d'euros en faveur du BCNUDH afin d'assister les autorités congolaises dans leur enquête (rtbf.be 8 avril 2015). Proposition que le ministre de la Justice, Alexis Thambwe, qualifia « d'insulte » pour la RDC (The Voice of Congo 14 avril 2015).

En conclusion, il apparaît que d'un côté comme de l'autre les preuves formelles font défaut quant à l'identité des personnes inhumées dans « la fosse » (pour les uns), la « tombe » (pour les autres). Comme l'observait Pierre Verjans, l'événement a montré la méfiance qui désormais animait la population envers les explications des autorités (Radio Okapi 13 avril 2015). Situation qui fournit à l'opposition des arguments qu'elle ne manqua pas d'exploiter.

Le 18 avril, les six commissions chargées de l'installation des provinces à mettre en place en application de l'article 5 de la loi de programmation citée plus haut étaient à pied d'œuvre. À partir de ce moment, le processus d'installation des provinces se poursuivit de façon inégale selon les cas. Il aurait dû se clôturer par l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs. Mais le processus fut interrompu par décision du ministre de l'Intérieur Évariste Boshab.

Plusieurs partis d'opposition regroupés au sein de la formation Dynamique pour l'unité d'action de l'opposition organisèrent le 15 septembre une manifestation à Kinshasa autorisée par le gouverneur, André Kimbuta. D'après les recensions dans la presse, elle mobilisa 2000 à 3000 personnes. Il s'agissait de réclamer le respect de la Constitution quant au scrutin de 2016, et en particulier de dire non au « glissement », rejeter le dialogue. Mais des violences éclatèrent en fin de réunion. Les organisateurs accusèrent de jeunes perturbateurs en service commandé par le pouvoir d'en être responsables. D'ailleurs, les forces de l'ordre n'intervinrent qu'avec retard. Christophe Rigaud concluait à ce sujet : « La manifestation d'aujourd'hui met le chef de l'État dos au mur » (Rigaud 15 septembre 2015 ; Radio Okapi 15 septembre 2015).

Le 18 septembre, le Conseil des ministres adopta le projet d'ordonnance portant nomination des commissaires spéciaux et des commissaires spéciaux adjoints chargés d'administrer les 21 provinces issues du démembrement ; mesure adoptée en exécution de l'arrêt de la Cour constitutionnelle (Conseil des ministres 18 septembre 2015). Cette décision fut fortement critiquée, notamment par la Dynamique pour l'unité d'action de l'opposition politique qui, argumentation à l'appui, l'estima anticonstitutionnelle (*Le Potentiel Online* 25 septembre 2015).

Le Gouvernement fut saisi fin septembre d'un projet de loi référendaire que le député national, Lucain Kasongo Mwadiavita, et le vice-ministre des Transports et Voies de communication, Simplicie Ilunga Monga (nommé à cette fonction lors du remaniement ministériel du 25 septembre, élus tous deux du Katanga, avaient déposé au Bureau de l'Assemblée nationale « vers le mois de juin ». Ce projet suscita une vague de protestations : crainte d'un troisième mandat ; instrument de modification de la Constitution ; cabale contre le peuple ; risque d'exacerbation du climat politique... Pour le G7, la proposition « est une initiative téméraire, provocatrice, inopportune et sans objet » (Twitter 28 septembre 2015). Toutefois, Lucain Kasongo, interviewé par Radio Okapi, tint à préciser que le projet ne vise pas à organiser une consultation constitutionnelle, mais à combler un vide juridique (Radio Okapi 28 septembre 2015). Or ce projet implique une modification de la Constitution.

1.1.3. La présidence à l'écoute ?

Le président Kabila était au Katanga début janvier 2015. Le 5 de ce mois, il s'entretint avec les notables katangais. Mais ni Moïse Katumbi, ni Gabriel

Kyungu, président de l'Assemblée provinciale, ni le bâtonnier Jean-Claude Muyambo⁶ n'assistèrent à la réunion (Radio Okapi 4 janvier & 5 janvier 2015).

Le 18 février, Joseph Kabila annonçait à 18 ambassadeurs, et au représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies et chef de la Monusco, Martin Kobler, convoqués dans son cabinet de travail au Palais du Peuple, que le Congo renonçait à tout soutien des Nations unies pour mener l'offensive contre les FDLR (Force démocratique de libération du Rwanda). La raison avancée était que les Nations unies avaient demandé le remplacement des deux généraux nommés par le chef de l'État à la tête de l'opération Sokola II contre les FDLR, les règles internes de l'ONU ne l'autorisant pas à collaborer dans ces circonstances (voir ci-après). Kabila opposa une fin de non-recevoir à cette demande, les deux officiers concernés n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation par la justice militaire congolaise. Il s'indigna contre ce qui était, selon lui, une violation de la souveraineté de l'État, soulignant que la RDC n'est pas un pays sous tutelle ni un pays en faillite (*Le Monde* 18 avril 2015).

Fin février, Joseph Kabila recevait une lettre datée du 22 de ce mois signée par 7 personnalités politiques membres de la Majorité présidentielle : Danny Banza Maloba (Avenir du Congo, ACO), José Endundo (Parti démocrate-chrétien, PDC), Olivier Kamitatu (Alliance pour le renouveau du Congo, ARC), Gabriel Kyungu (Union des nationalistes et fédéralistes du Congo, UNAFEC), Pierre Lumbi (Mouvement social pour le renouveau, MSR), Christophe Lutundula (Alliance des démocrates pour le progrès, ADP/MSDD), Charles Mwando (Union nationale des démocrates fédéralistes, UNADEF) sollicitant une audience afin « d'échanger avec elle sur les enjeux politiques de l'heure ». Il s'agissait dans ce courrier d'« exposer de vive voix et collégalement nos inquiétudes et nos préoccupations par rapport à l'évolution de la politique du pays ». Le Président reçut les membres de ces 7 formations, mais individuellement et, selon les informations recueillies par RFI, les aurait surtout écoutés sans se prononcer (RFI 14 mars 2015). Aussi, les signataires de cette première lettre lui en adressèrent une deuxième plus explicite, et dont voici quelques extraits. Ayant rappelé leur premier courrier et évoqué les progrès réalisés au cours des quinze années de pouvoir du Président, ils poursuivent en déplorant « un essoufflement qui se traduit par des faiblesses susceptibles d'annihiler les progrès réalisés ». Après avoir donné des preuves de cette situation, ils en concluent : « Tout cela a malheureusement conduit à la rupture du contrat de confiance entre notre pouvoir et le peuple d'une part, et entre nos institutions et la Communauté internationale de l'autre [...] Face à cette situation délétère [...] la Majorité présidentielle n'a pas été capable de réagir comme famille politique

⁶ Le bâtonnier Jean-Claude Muyambo, président de la SOCODE (Solidarité congolaise pour la démocratie et le développement), annonçait en novembre 2014 sa rupture avec la MP et son ralliement à l'opposition, dénonçant le « déni de démocratie » de la part du président Kabila (RFI 16 novembre 2014).

[...] Dans ces conditions, il échet de se demander si les réformes politico-administratives que l'on s'apprête à mettre en œuvre [...] ne risquent pas d'aggraver la fracture nationale [...] et de planter le décor d'une crise politique grave [...] De tout ce qui précède [...] nous estimons qu'il est grand temps pour la Majorité présidentielle de réévaluer sans complaisance son action à la tête de l'État [...] Dans cette perspective, le premier défi [...] est celui de rencontrer les aspirations de la population [...] Le deuxième [...] est de restaurer la cohésion interne de la Majorité présidentielle [...] Le troisième est de gagner en toute démocratie et transparence les prochaines élections » (7sur7.cd 25 mars 2015).

Le 22 mars, le président de la République réunissait à Kingakati des membres de la MP, d'une part des proches partisans qualifiés parfois de « faucons », et, d'autre part, des adhérents à ce qui fut appelé le G7. Le chef de l'État s'étant retiré après avoir ouvert la séance, c'est le président de l'Assemblée nationale, Aubin Minaku, qui la présida. Bien que peu d'informations aient filtré officiellement sur cette réunion, plusieurs organes de presse la présentèrent comme ayant été houleuse. Pour *Le Potentiel*, le bilan de la réunion est qu'elle « a laissé un goût d'inachevé. Aubin Minaku [...] n'est pas parvenu à concilier les deux tendances qui rythment aujourd'hui la vie de la Majorité » (*Le Potentiel Online* 4 avril 2015). Le seul résultat à signaler fut que le G7 formait désormais une force politique importante et qu'une nouvelle donne était peut-être en passe de transformer le paysage politique de la RDC.

Quelques semaines plus tard, le 12 avril, se tenait une nouvelle réunion des cadres de la MP dite « Kingakati II ». Pas plus que lors de la précédente, les divergences de vues ne purent être aplanies, le G7 demeurant ferme sur ses positions. 7sur7.cd titrait son article à ce sujet : « Kingakati II : le dialogue de sourds » (7sur7.cd 13 avril 2015).

À Kingakati toujours, Joseph Kabila recevait le 13 mai les membres du Bureau politique de la MP. La rencontre fut cette fois consacrée essentiellement à sa communication relative au « dialogue national » à mettre sur pied. Très tôt, les partis politiques et la société civile réagirent de façon différente à ce projet de la présidence. Certains estimèrent qu'il ne présentait aucun intérêt et refusèrent dès lors d'y participer. D'autres s'y déclarèrent favorables, considérant que c'était l'occasion de débattre avec le Président et de rechercher un consensus. L'UDPS (Union pour la démocratie et le progrès social) fit savoir qu'elle accepterait de participer au dialogue, mais sous conditions (*Le Phare* 14 & 21 mai 2015 ; portail de la province du Nord-Kivu 14 mai 2015 ; Radio Okapi 9 mai 2015).

Commencées le 1^{er} juin avec deux jours de retard, les consultations allèrent pendant plusieurs semaines voir défiler au Palais de la Nation les représentants de toute une série de milieux intéressés de près ou de loin. Martin Kobler fit remarquer qu'elles devaient se tenir dans le cadre de la résolution 2211 du

Conseil de sécurité⁷, être libres, crédibles et paisibles selon les standards internationaux et a insisté sur le respect de la Constitution. En outre, lui-même et l'ambassadeur de l'Union européenne recommandèrent au Président de mettre l'accent sur les élections présidentielles et législatives (Groupe L'Avenir 11 juin 2015 ; *Le Phare* 12 juillet 2015 ; Centre d'actualités de l'ONU 23 avril 2015). Remarque peu appréciée par Lambert Mende qui déclara : « Le Gouvernement s'inscrit en faux contre l'idée selon laquelle il existerait des élections plus importantes que d'autres » et souligna : « La matière électorale relève de la souveraineté d'un peuple » (AFP 13 juin 2015).

Le discours que le Président prononça à l'occasion du 55^e anniversaire de l'indépendance de la République fut, outre les performances et les promesses habituelles, consacré principalement aux consultations. Il en précisa les objectifs et insista sur le fait que « Ne pas régler ces questions [...] pourrait plonger le processus électoral dans l'impasse et engendrer des conflits de tous ordres » (Kabila 30 juin 2015).

Le 14 septembre, les signataires des deux lettres adressées au président de la République évoquées ci-dessus lui en envoyèrent une troisième. Reprenant les thèmes antérieurs, elle abordait aussi les problèmes de l'heure, entre autres : « l'installation précipitée des nouvelles provinces (qui) a conduit à l'affaiblissement de l'État et à l'anarchie dans l'administration » ; « la dernière session extraordinaire du Parlement et l'arrêt de la Cour constitutionnelle [qui] ont conduit l'écrasante majorité des Congolais à la conviction qu'il y a des intentions inavouées de ne pas respecter la Constitution » ; « la résurgence des tensions interethniques et la recrudescence des crimes organisés ». Dès lors, ils concluaient : « il nous semble fondamental de garantir le respect absolu de la Constitution » ; de « nous limiter à l'organisation des élections présidentielles, législatives, sénatoriales, et provinciales sur base d'un fichier révisé » ; de veiller à « l'enrôlement de nouveaux majeurs et (au) nettoyage du fichier électoral » ; d'organiser « l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs » (Lettre à Son Excellence Monsieur Joseph Kabila 14 septembre 2015).

⁷ La résolution 2211 (2015) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7415^e séance le 26 mars 2015 prévoit en ses points 15 a) et 19 que la Monusco est autorisée à contribuer aux activités ci-après, dont : « Promouvoir la consolidation de la paix et un dialogue politique transparent et sans exclusive entre toutes les parties prenantes congolaises en vue de favoriser la réconciliation et la démocratisation et protéger les libertés fondamentales et les droits de l'homme, afin d'ouvrir la voie à la tenue d'élections conformément aux dispositions [...] ci-après [...] exhorte le gouvernement et toutes les parties concernées à créer les conditions nécessaires pour que le processus électoral soit libre, juste, crédible, ouvert, transparent, pacifique et conforme à la Constitution congolaise et au calendrier électoral, pour qu'il s'accompagne d'un débat politique libre et constructif et pour que soient assurées la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de réunion, un accès équitable aux médias, y compris les médias d'État et la sécurité et la liberté de circulation de tous les candidats, ainsi que des observateurs et témoins, des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des acteurs de la société civile, notamment les femmes » (Conseil de sécurité S/RES/2011 2015).

Cette fois, le pouvoir ne tarda pas à réagir à cette missive. Le Bureau politique de la MP tint le 16 septembre une réunion à laquelle plusieurs non-membres furent invités. Il y fut procédé à un réquisitoire qualifié de « cicéronien » contre les auteurs de la lettre. Ceux-ci ayant tenté d'ouvrir le débat se virent refuser la parole et dès lors quittèrent la séance. Les membres du Bureau interprétèrent ce geste comme témoignant de leur « auto-exclusion » (7 sur 7. cd 17 septembre 2015). Un communiqué de presse signé par les membres du G7 faisant état de son « auto-exclusion » de la MP fut publié le jour même (Communiqué de presse 16 septembre 2015). De son côté le Bureau politique de la MP fit le même jour une déclaration accusant les signataires de la lettre de conforter « l'idée selon laquelle celle-ci [la MP] aurait des visées antidémocratiques » (Bureau politique de la Majorité présidentielle 16 septembre 2015). Le pouvoir ne s'en tint pas là. Le 16 septembre toujours, le président Kabila adopta deux ordonnances, l'une révoquant « de ses fonctions de ministre du Plan et Suivi de la Révolution de la Modernité, Monsieur Olivier Kamitatu » ; l'autre révoquant « de ses fonctions de Conseiller spécial du chef de l'État en matière de Sécurité, Monsieur Pierre Lumbi Okongo » (ordonnance n° 15/069 du 16 décembre 2015 ; ordonnance n° 015/070 du 16 décembre 2015). Réaction d'Olivier Kamitatu : « Je prends cette révocation comme un grand honneur qui m'est fait dans le combat pour le respect de la Constitution et de l'intérêt national » (Radio Okapi 16 septembre 2015). Charles Mwando tint un point de presse le 17 septembre annonçant la création d'une nouvelle plate-forme politique dénommée le G7. Christophe Lutundula dénonça les intimidations, dont lui-même, Olivier Kamitatu et Pierre Lumbi avaient été l'objet. Kamitatu affirma qu'« en dépit de toutes ces intimidations, nous continuerons à défendre nos convictions » (*Le Phare* 18 septembre 2015). *Le Potentiel* nota : « Le groupe de sept frondeurs de la Majorité présidentielle [...] écrit une nouvelle page de l'histoire politique de la République démocratique du Congo » (*Le Potentiel* 17 septembre 2015).

À l'avantage des « frondeurs », une série de démissions furent enregistrées parmi de hauts responsables politiques. À l'opposé, des membres des partis desdits « frondeurs » se désolidarisèrent de leur action et prirent la décision de rester en fonction. Le tableau ci-dessous fut présenté à ce sujet (mais il n'est pas certain que d'autres démissions n'aient pas eu lieu ultérieurement) (TELE 50 21 septembre 2015) :

Partis	Nombre de députés	Députés désolidarisés	Restes
MSR	32	0	32
ARC	15	9	6
ACO	9	8	1
UNADEF	8	7	1
UNDEF	5	0	5
ADP	1	0	1
PDC	8	0	8
TOTAL	78	24	54

Le député national, Emmanuel Shadari, président du groupe parlementaire PPRD à l'Assemblée nationale, déclara au cours d'une conférence de presse que la Majorité présidentielle conservait 331 membres sur 350 (Radio Okapi 18 septembre 2015). Par ailleurs, le Bureau politique de la MP demanda via un communiqué à tous les parlementaires membres des bureaux des deux chambres, à tous les ministres dont les partis sont représentés dans le G7 de désavouer publiquement les signataires de la lettre ouverte à Joseph Kabila ou de démissionner. En outre, le 20 septembre, 315 députés se réunirent à l'hôtel Vénus sur invitation du président de l'Assemblée nationale Aubin Minaku. Ils signèrent tous une lettre confirmant leur soutien au président Kabila (7sur7.cd 20 septembre 2015).

Le 25 septembre, Kabila signa l'ordonnance n° 15/075 annonçant le remaniement de son Gouvernement. Il se compose de 8 nouveaux ministres et de 2 nouveaux vice-ministres. Les membres du G7 soit démissionnèrent, soit furent révoqués et remplacés par de nouvelles figures. Les portefeuilles de deux ministres de l'ancien Gouvernement furent permutés : désormais la Défense passe à Crispin Atama Tabe et les Hydrocarbures à Aimé Ngoy Mukena (Ordonnance n° 15/075 du 25 septembre 2015).

Lors de la réunion organisée le 4 octobre, une fois encore à Kingakati entre Kabila et les députés et sénateurs de la MP (ils étaient 362), il affirma, selon Lambert Mende présent à la réunion, qu'il n'avait jamais demandé à sa famille politique de réviser la Constitution. Il se dit prêt pour les élections (Radio Okapi 4 octobre 2015).

Finalement, après plusieurs mois d'attente, le 28 novembre, était signée par Kabila l'ordonnance n° 15/084 portant convocation d'un « Dialogue politique national inclusif en République démocratique du Congo ». Est prévue la mise en place d'un Comité préparatoire, d'un Bureau et d'une Plénière, le Bureau étant assisté d'un Facilitateur international. L'objet du dialogue est principalement « l'organisation d'un processus électoral apaisé, complet, inclusif, crédible et conforme aux standards internationaux et sur toutes les questions connexes au Processus électoral ». La Constitution n'est pas évoquée (Ordonnance n° 15/084 du 28 novembre 2015).

1.2. La Commission électorale nationale indépendante en désarroi

Bien que la CENI se soit toujours refusée à publier un calendrier global des élections pourtant réclamé de toutes parts, c'est ce qu'elle fit le 12 février, soit moins d'un mois après les émeutes de janvier. Paraissait en effet à cette date la décision n° 001/CENI/BUR/15 portant publication du calendrier des élections provinciales, urbaines, municipales et locales 2015 et des élections présidentielles et législatives 2016. Ce calendrier prévoit comme suit les dates des divers scrutins : 25 octobre 2015, vote des députés provinciaux, des conseillers communaux et de secteur/chefferie ; 17 janvier 2016, élection des sénateurs ; 20 janvier 2016, vote combiné des conseillers urbains, des bourgmestres et des

chefs de secteur ; 31 janvier 2016, élection des gouverneurs et vice-gouverneurs ; 7 mars 2016, élection des maires et des maires adjoints ; 27 novembre 2016, vote combiné du président et des députés nationaux.

Le budget annoncé par le président de la CENI, l'abbé Apollinaire Malu-Malu, s'élève à 1 145 408 680 USD (Radio Okapi 12 février 2015).

L'adoption du calendrier électoral fut saluée avec soulagement et satisfaction tant par une grande partie de l'opinion politique congolaise que par les pays partenaires et plusieurs institutions internationales. Cependant, le calendrier fit aussi l'objet de nombreuses critiques. Son caractère très « serré » et l'importance des moyens financiers nécessaires furent fréquemment considérés comme des facteurs de risque susceptibles d'entraîner un « glissement », comme l'évoque, entre autres, Christophe Rigaud (Rigaud 12 février 2015). La plateforme Agir pour des élections transparentes et apaisées (AETA)⁸ dressa un tableau sévère de plusieurs graves insuffisances et manquements dont, par exemple, le défaut de concertation ; l'absence d'enrôlement des jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans entre 2011 et 2016 ; le viol de l'article 73 de la Constitution prévoyant que le scrutin présidentiel doit être « convoqué par la Commission électorale quatre-vingt-dix jours avant l'expiration du mandat du Président en exercice ». Elle identifie aussi toute une série de problèmes non résolus, dont le financement. Elle conclut que le calendrier sera générateur de nouveaux conflits et demande la dissolution de la CENI (AETA 17, 18, 24, 25 février 2015).

L'absence prolongée de Malu-Malu à la tête de la CENI finit par poser problème⁹. L'opposition s'inquiéta de cette absence, considérant que cela laissait le champ libre au PPRD (Radio Okapi 27 avril 2015). Le 11 avril, Malu-Malu présida en direct par vidéoconférence la réunion ordinaire de l'assemblée plénière de la CENI et annonça « pour bientôt » son retour au pays (CENI 15 avril 2015). En effet, le 12 juin, il présida la réunion du comité de partenariat des élections¹⁰.

⁸ AETA est une plateforme de la société civile congolaise créée le 28 décembre 2009 et dotée de la personnalité juridique. Elle se veut une interface permanente entre la société civile et la CENI. Ses buts sont notamment : contribuer à la consolidation de la démocratie par des élections apaisées ; faciliter le suivi-contrôle communautaire de la gestion transparente et démocratique du processus électoral.

⁹ L'absence de Malu-Malu est due à un problème de santé pour lequel il a séjourné plusieurs mois en Afrique du Sud afin de se faire soigner. Réapparut brièvement lors d'une réunion extraordinaire de l'assemblée plénière de la CENI, le 16 avril, il a ensuite à nouveau disparu (Radio Okapi 27 avril 2015).

¹⁰ Le Comité de partenariat est un cadre permanent d'échanges et d'évaluation périodique du processus électoral en RDC. Il est présidé par le président de la CENI avec comme membres les représentants et les délégués de haut niveau du Gouvernement, des Nations unies, des États-Unis, de l'Union européenne, de l'Union africaine et des ONG impliquées dans l'accompagnement du processus électoral (Digitalcongo.net 16 juin 2015).

Les travaux de la CENI se poursuivirent. En avril, Malu-Malu annonça que « le train des élections est en marche et ne peut retourner à la case départ » (*La Prospérité Online* 19 avril 2015). Le financement des scrutins fut ramené à 900 millions de dollars devant être financés en grande partie par le Trésor de l'État. Le 14 mai, la CENI reçut 20 millions de dollars du Gouvernement alors que 43 millions de dollars auraient dû lui être versés en mars (Conseil de sécurité S/2015/486 : 3). Le Secrétaire exécutif national de la CENI, Flavien Misoni, précisa que le fichier électoral résultant des travaux de fiabilisation contenait 30 682 599 électeurs (une centaine de cas pouvant encore être récupérés) (AETA 23 mai 2015).

L'organisation des élections à la députation provinciale se poursuivit. La liste provisoire des candidatures déposées et recevables fut publiée le 29 juin. Étant donné la mise en place des 21 provinces résultant du démembrement, un nouveau scrutin, celui des gouverneurs et vice-gouverneurs, fut programmé. Mais, le 28 juillet, la CENI annonçait le report de cette élection (voir « La décentralisation en panne », page 47).

La Mission internationale d'audit du fichier électoral de la RDC supervisée par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), avec à sa tête le général Siaka Sangare, déposa son rapport en novembre 2015. Celui-ci présente une analyse du cadre juridique, de la cartographie et de l'évolution du corps électoral, de l'exhaustivité des données électorales, du contentieux des réclamations. Il comprend également une synthèse des conclusions du rapport d'étape et des recommandations qui s'adressent d'une part aux autorités nationales et législatives et, d'autre part, à la CENI. Le rapport signale que : l'absence de révision du fichier électoral depuis 2011 ne permet pas de garantir le droit à un suffrage universel et égal tel que défini par les obligations internationales. D'après les données récoltées (voir tableau 2 ci-contre), le corps électoral comporterait 30 743 622 personnes. Cependant, il « pourrait induire [...] environ 8,5 millions d'électeurs âgés de 18 à 22 ans » ; devraient être exclus « 1,6 million d'électeurs décédés depuis 2011 » ; « une possible sur-inscription des jeunes mineurs en 2006 et 2011 peut être estimée à 1,6 million d'individus, ramenant ainsi la frange des 18 à 22 ans exclus des prochaines échéances électorales à approximativement 7 millions d'électeurs ». En outre « 880 529 électeurs ont fait l'objet d'une radiation des listes électorales depuis la révision de 2011 » (invalidation due principalement à des doubles inscriptions).

En conclusion, les auteurs du rapport estiment que : « La CENI offre un fichier électoral stabilisé ne pouvant faire, néanmoins, l'économie d'une révision du corps électoral au regard des normes et standards internationaux. L'absence d'un état civil performant ou d'un recensement administratif à vocation d'état civil de la population et de la délivrance systématique de documents

Tableau 2 : électeurs sur les listes de 2006, 2011 et 2015, répartis dans les 11 régions référencées en 2006 et 2011

Régions	Masculin 2006	Féminin 2006	Total 2006	Masculin 2011	Féminin 2011	Total 2011	Masculin 2015	Féminin 2015	Total 2015
Bandundu	1 167 419	1 352 191	2 519 610	1 710 654	1 678 865	3 389 519	1 693 541	1 700 739	3 394 280
Bas-Congo	604 296	646 185	1 250 481	747 188	742 205	1 489 393	729 786	736 001	1 465 787
Équateur	1 314 361	1 456 850	2 771 213	1 829 749	1 713 576	3 543 325	1 817 562	1 784 975	3 602 537
Kasai-Occ.	851 533	863 339	1 714 875	1 282 899	1 132 210	2 415 109	1 201 219	1 138 363	2 339 582
Kasai-Or.	906 716	973 152	1 879 868	1 314 102	1 296 177	2 610 279	1 274 966	1 293 485	2 568 451
Katanga	1 616 136	1 742 188	3 358 324	2 260 228	2 245 614	4 505 842	2 223 539	2 232 328	4 455 867
Kinshasa	1 426 270	1 461 718	2 887 988	1 633 294	1 649 276	3 282 570	1 635 314	1 659 661	3 294 975
Maniema	240 050	271 536	511 586	442 277	419 632	861 909	421 111	421 349	842 460
Nord-Kivu	1 091 569	1 226 898	2 318 467	1 373 932	1 425 504	2 799 436	1 435 489	1 523 111	2 958 600
Province-Or.	1 504 421	1 633 682	3 138 103	1 877 031	1 911 083	3 788 114	1 913 438	1 920 832	3 834 270
Sud-Kivu	733 062	878 745	1 611 807	905 195	1 032 688	1 937 883	923 893	1 053 920	1 977 813
Total général	11 455 833	12 506 484	23 962 322	15 376 549	15 246 830	30 623 379	15 269 858	15 464 764	30 743 622

d'identité valant preuve de la nationalité congolaise sont autant d'éléments questionnant les capacités d'opérationnalisation du cadre juridique afférent à l'inscription des électeurs et à la bonne tenue du fichier électoral associé » (Rapport de Mission d'audit du fichier électoral de la RDC, n.d.).

Le 23 septembre, la CENI rendait publique la liste des candidatures aux élections provinciales. Mais des difficultés risquant de bloquer l'organisation de l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs de province étant survenues, le problème fut posé devant la Cour constitutionnelle. Siégeant en matière d'interprétation, elle rendit son arrêt le 8 septembre (voir « La décentralisation en panne »). Suivant l'arrêt de la Cour, la CENI réunie en séance plénière le 22 septembre annonça, sans plus, qu'elle procédait à un réaménagement du calendrier électoral (Radio Okapi 23 septembre 2015).

La démission des fonctions de président de la CENI d'Apollinaire Malu-Malu, pour raisons de santé, fut annoncée le 10 octobre par un communiqué de la présidence de la République. Le président Kabila demanda à la composante dont était issu Malu-Malu de présenter un candidat à la succession de celui-ci (Radio Okapi 10 & 11 octobre 2015). Les confessions religieuses se réunirent et désignèrent le 21 octobre Corneille Nangaa Yobeluo (jusqu'alors secrétaire exécutif adjoint de la CENI) pour occuper la fonction laissée vacante, choix à ratifier ensuite par l'Assemblée nationale. Toutefois, l'Église catholique ne reconnut pas ce choix auquel elle ne participa pas. La CENCO (Conférence épiscopale nationale du Congo) fit paraître un communiqué expliquant qu'au fil des échanges des divergences notables sur des principes majeurs devant être respectés étant apparues, « l'Église catholique a dès lors pris la décision de ne pas participer à un vote qui [...] semblait être décidé en amont » (Communiqué de la CENCO 21 octobre 2015). Le 30 octobre, c'était le vice-président de la CENI, André Mpungwe Songo, membre du PPRD, qui présentait sa démission. Le 9 novembre, fut signalée la démission du questeur (Radio Okapi 9 novembre 2015). Il semble que c'était Pierre Lumbi lorsqu'il fut conseiller spécial du chef de l'État qui avait soutenu ces choix ; dès lors que celui-ci passa à l'opposition, leur limogeage fut exigé.

Le président Kabila signa le 16 novembre l'ordonnance n° 083 portant investiture de trois membres de la CENI. Il s'agit de : Corneille Nangaa : président ; Norbert Basengezi Katintima : vice-président ; Mwenza Kisonga Pierrette : questeur (Ordonnance n° 083 du 16 novembre 2015). Le 19 novembre, ils prêtèrent serment. Désormais, la nouvelle CENI était à pied d'œuvre.

2. Les opposants au pouvoir : l'opposition, le G7, Moïse Katumbi, la société civile

Progressivement, le jeu de forces au sein de l'arène politique prit une nouvelle dimension. L'apparition sur la scène politique du G7 y contribua comme, peu après, la démission du PPRD de Moïse Katumbi. Dès le 20 janvier, l'archevêque de Kinshasa, le cardinal Monsengwo, avait « prié instamment le Gouvernement de mettre fin à l'usage disproportionné de la force contre les manifestants et demandé à la population de continuer à s'opposer à la modification de la loi électorale par des moyens pacifiques ». Des représentants de l'opposition politique et de la société civile continuèrent d'exprimer leurs préoccupations face « au manque d'espace politique et aux arrestations et détentions arbitraires » (Conseil de sécurité S/2015/172).

Du côté de la société civile, plusieurs formations défendirent souvent les mêmes thèmes que ceux de l'opposition politique. Mais comme observé plus haut, la présidence ne donna pas l'occasion de s'exprimer à plusieurs d'entre elles dont les plus actives et les plus revendicatrices. Diverses hypothèses peuvent être formulées quant à cette attitude : le souci de ne pas avoir à écouter ce que l'on ne désire pas entendre, le point de vue qu'il s'agit de groupements d'agitateurs, la volonté de ne pas leur donner une visibilité officielle... Or, 33 ONG de défense des droits de l'homme réunies dans la Coalition pour le respect de la Constitution avaient demandé au président Kabila, dans un communiqué du 27 août, de « ne pas violer la Constitution pour se maintenir au pouvoir, mais de la [la Constitution] respecter en faisant organiser les élections dans le délai constitutionnel » (Radio Okapi 28 juin 2015).

La création du G7 eut pour conséquence de modifier les jeux de forces dans l'espace politique à la fois au sein des diverses formations existantes, entre elles, entre elles et le pouvoir en place, entre elles et les partenaires extérieurs. Dès le 24 septembre, Kamitatu entreprenait de livrer ses messages politiques via les réseaux sociaux devenus le lieu des joutes politiques. Son tweet donnait le ton de son futur combat. « Oui au dialogue comme vertu ! Non comme meurtre avec préméditation de la Constitution pour légitimer une rallonge des mandats. » Le 10 octobre, les membres du G7 signaient l'acte constitutif de leur plateforme politique : « Le G7 demande avec insistance au Gouvernement de cesser de mettre la pression sur la [...] CENI l'obligeant à ne pas publier le nouveau calendrier électoral aménagé [...] La CENI doit [...] en faire une boussole éclairant les pas des Congolais vers l'alternance politique apaisée qui doit intervenir en décembre 2016. Le G7 demande aux parlementaires [...] de dégager en priorité les ressources nécessaires pour l'organisation des élections nationales démocratiques de 2016 à travers des scrutins transparents et crédibles. Le G7 estime que le dialogue politique promis depuis 6 mois n'a plus aujourd'hui sa raison

d'être [...] Le G7, plateforme désormais organisée, se positionne clairement comme une force de l'opposition et en appelle à toutes les forces politiques et sociales [...] de se joindre à lui, dans un large front républicain, pour la réussite de ce combat. Le G7 remercie la population pour son soutien et sa confiance. » Mwando, président de l'UNADEF et doyen d'âge du G7, signala : « Nous avons reçu cinq sur cinq le message d'espoir de l'écrasante majorité des Congolais, de l'intérieur comme de la diaspora [...] Nous sommes conscients qu'ils attendent beaucoup de nous [...] Nous voulons saisir cette opportunité pour les rassurer que [...] nous nous battons pour faire aboutir leurs aspirations légitimes [...] En tous cas le G7 n'entend point trahir ce serment de fidélité qu'il prête au Peuple congolais. C'est pourquoi [...] des initiatives seront prises sans tarder pour atteindre les objectifs fixés et contrer par tous les moyens démocratiques et légaux, la stratégie du pourrissement, du sabotage du processus électoral [...] actuellement mise en œuvre pour disqualifier la loi fondamentale et justifier le glissement [...] » (The Voice of Congo 13 octobre 2015).

Le 29 septembre, nouvelle commotion dans l'univers politique congolais : Katumbi informait le secrétaire général du PPRD de sa démission du parti. Dans la lettre expliquant sa décision il soulignait, entre autres : « Les faits indiquent que depuis maintenant un an, tout est mis en œuvre pour ne pas respecter la Constitution [...] Si le gouvernement national prétend manquer de moyens pour respecter le calendrier électoral global, aurait-il les moyens d'organiser un référendum ? Je m'oppose fermement à tout prétexte pour retarder les élections, tel le manque de moyens financiers [...] Ces derniers temps trop d'exemples doivent nous alerter : arrestations arbitraires de militants prodémocratie, interdiction de sortie de films, intimidations de toutes sortes, répressions policières de plus en plus violentes, coupure des connexions Internet. Il est de mon devoir, en tant qu'homme politique, d'interpeller nos dirigeants sur ces dérives inacceptables » (Katumbi 29 septembre 2015). Tweet de Kamitatu le 29 septembre à ce sujet : « Décision responsable de Moïse Katumbi qui apporte un appui déterminant à ceux qui veulent dresser un horizon d'espoir au peuple. »

Les principaux partis d'opposition décidèrent, au terme d'une convention de trois jours à Kinshasa, d'organiser une série de rassemblements et d'actions de désobéissance civique à partir du mois de décembre dans le but de faire obstacle au maintien au pouvoir du président Kabila. L'UDPS ne participait pas à cette rencontre (Radio Okapi 9 novembre 2015). L'UNAFEC accusa la majorité de vouloir déstabiliser les partis du G7. Dans un communiqué du 31 octobre, il condamnait les atteintes à la liberté de la CENI et il relevait au sujet de la nomination des commissaires spéciaux : « le Président de la République vient de procéder à une violation flagrante de la Constitution et des lois [...] portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces. » Le G7 concluait : « la Majorité présidentielle s'installe dans une logique d'un État de

non-droit » (Communiqué de presse du G7 du 31 octobre 2015 in *La Prospérité* 1^{er} novembre 2015). D'autres mouvements d'opposition (la Dynamique de l'opposition, l'Engagement pour la citoyenneté et le développement) s'élevèrent également contre « l'embrigadement » de la CENI par la MP (Radio Okapi 1^{er} novembre 2015).

Mais, par ailleurs, le football fit son entrée en politique. Le club de Katumbi ayant remporté le titre de champion d'Afrique, cette victoire fut saluée par celui-ci dans un stade bondé. Rigaud n'hésite pas à souligner que : « En devenant champion d'Afrique pour la cinquième fois de son histoire, le TP Mazembe propulse Moïse Katumbi au rang de héros national [...] Avec la victoire du TP Mazembe [...] Moïse Katumbi a réussi en 90 minutes d'un match de football, ce qu'il aurait mis plusieurs mois à réaliser en campagne électorale : fédérer toute une nation et montrer à tous les Congolais un pays qui gagne » (Rigaud 8 novembre 2015). Le 1^{er} décembre un match organisé par le TP Mazembe fut interdit par la mairie. La police encercla le stade où il devait avoir lieu. Des supporters qui l'avaient néanmoins rejoint furent repoussés par des tirs de gaz lacrymogène. Bilan : 4 blessés et 17 arrestations. Moïse Katumbi déclara à ce propos : « On ne complot pas dans un stade, le foot est apolitique » (*Jeune Afrique* 2 décembre 2015).

L'Arc d'Olivier Kamitatu organisa le 15 novembre, en tant qu'organe statutaire (par rapport à la faction dissidente demeurée au sein de la MP) un congrès au cours duquel il rappela la position du parti, dont son opposition au glissement et à un troisième mandat pour Kabila. Évoquant le « pacte républicain » et la Constitution adoptée il y a 10 ans, il souligna que ceux qui de près ou de loin auraient l'intention de rompre ce pacte pour des considérations inavouées sont en réalité les ennemis de la patrie. Il s'engagea à combattre avec le parti tout projet de transition illégitime qui mettrait en péril la nation congolaise déjà fragile. À la fin du congrès il fut confirmé en tant que président, et plusieurs collaborateurs furent désignés (7sur7.cd 16 novembre 2015).

De son côté la CENCO fit paraître le 24 novembre un message intitulé « Faudrait-il encore que le sang coule en RD Congo ? ». Il y est constaté que « l'approche des échéances électorales amène encore son lot de restrictions des libertés individuelles, la croissance de répressions et d'intimidations ». La nomination des commissaires spéciaux non élus par le souverain primaire est considérée comme « un recul de la démocratie ». Pour la CENCO, l'avenir de la RD Congo « réside dans la sauvegarde de l'intégrité du territoire national, le respect de la Constitution [...] et dans la tenue des élections libres et transparentes dans les délais constitutionnels ». Aussi la CENCO prit-elle une série de décisions dont, entre autres : « l'organisation d'une semaine de prières dans toutes les paroisses et les CEV en vue de la réussite du processus électoral et de la sauvegarde de l'intégrité territoriale à partir du 8 décembre [...] la programmation de la Marche pacifique de tous les chrétiens hommes et femmes de bonne volonté dans tous les diocèses pour consolider la démocratie

le 18 février 2016 [...] l'organisation dans les paroisses et les mouvements d'action catholique, tous les samedis du mois, d'une prière spéciale pour la justice et la paix [...] ». La CENCO s'engagea, en outre, à « poursuivre l'éducation civique et électorale de la population à la base » et demanda au « Peuple congolais de faire preuve de vigilance dans l'esprit de l'article 64 qui stipule que "Tout Congolais a le devoir de faire échec à tout individu ou tout groupe d'individus qui prend le pouvoir par la force ou qui l'exerce en violation des dispositions de la présente Constitution" » (Conférence épiscopale nationale du Congo 24 novembre 2015).

Le message de la CENCO fit grand bruit et suscita des réactions forcément très différentes. Pour la MP, son porte-parole, Alain Atundu, se borna à signifier que : « Nous prenons acte de leur déclaration de guerre. C'est aux instances de la République de prendre des dispositions pour qu'en [...] toutes circonstances, soient respectés l'ordre public, la moralité publique et le droit à la liberté de chacun ». Olivier Kamitatu prit la position suivante au nom du G7 : « Le G7 salue le courage, la conscience, le patriotisme et le sens élevé de responsabilité des évêques catholiques [...] Le G7 continue à exprimer la même vive préoccupation quant à la menace des violences et de chaos qui pèse sur le pays à la veille des prochaines élections que certains s'évertuent à reporter au-delà des délais constitutionnels dans le seul but de garder à tout prix le pouvoir contre la volonté du peuple congolais » (Radio Okapi 27 novembre 2015).

3. Le processus électoral en question ?

Comme déjà évoquée, la proposition de modification de la loi électorale entraîna trois jours d'émeutes. La façon dont ces événements se déroulèrent montra, si besoin en était, que les autorités de Kinshasa étaient restées aveugles aux signaux qui avaient été donnés, tout au long de l'année 2014, non seulement de la part de l'opposition, de nombreux pays partenaires et des milieux internationaux, mais aussi au sein même de la mouvance présidentielle. À propos des manifestations, il convient d'insister sur le fait que ce furent les étudiants de l'UNIKIN (Université de Kinshasa) qui furent le catalyseur du mouvement. De plus, les pillages et les destructions trop facilement attribués à des bandes de délinquants étaient généralement ciblés sur des symboles du pouvoir : les bureaux à l'Université de Kinshasa d'Évariste Boshab et de Jean-Louis Esambo, la mairie de la commune de Ngaba, les bus Transco, les magasins des commerçants chinois ; à Goma des bâtiments administratifs. La mobilisation des manifestants persistant à Kinshasa et dans d'autres villes comme Goma malgré la violence de la répression, est aussi à prendre en considération.

Si le mouvement insurrectionnel s'apaisa, les tensions persistèrent d'autant plus que la mouvance présidentielle se fissurait et que l'opposition restait divisée. La politique répressive adoptée par les autorités gouvernementales renforça

les frustrations, voire la colère de nombreux Congolais. Le silence du président de la République quant à ses intentions au sujet de l'élection présidentielle donna lieu à une série de spéculations variant d'ailleurs au fil des événements. La question d'une révision constitutionnelle étant momentanément (?) réglée, c'est le « glissement » qui prit le relais. L'incertitude prolongea le climat d'insécurité d'autant plus que les problèmes relatifs à l'installation des nouvelles provinces suscitaient des réactions en sens divers. Les « consultations » entreprises par Joseph Kabila dans la perspective du « Dialogue » firent craindre qu'il provoque des retards dans la mise en œuvre du processus électoral.

En outre, avant même que les campagnes électorales soient ouvertes, les mesures adoptées par le pouvoir limitant voire interdisant la liberté d'action des mouvements politiques n'auguraient pas d'un scrutin libre et démocratique. Le rapport présenté au Conseil des droits de l'homme signale à cet égard que « pendant la période considérée, le Gouvernement a été à l'origine d'un grand nombre de violations des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion. De plus il y a eu de nombreux cas de recours à la force par l'appareil de sécurité qui se sont soldés par des exécutions extrajudiciaires et d'autres violations des droits de l'homme qui ont ciblé principalement des opposants politiques, des défenseurs des droits de l'homme et des membres des médias, en particulier lors de manifestations » (Nations unies, Conseil des droits de l'homme). C'est ainsi, par exemple, que le maire de Lubumbashi interdit début octobre l'organisation des manifestations politiques publiques dans la ville. À Lubumbashi toujours, une dizaine de blindés lourds et des soldats équipés de lance-grenades destinés à la surveillance de Moïse Katumbi et Gabriel Kyungu furent déployés (Congovox 12 octobre 2015). À Likasi, le maire annula le 27 octobre un rassemblement de l'ACO (L'Avenir du Congo), un parti membre du G7 (Radio Okapi 28 octobre 2015).

Par ailleurs, la MP tint le 27 octobre une réunion au cours de laquelle son porte-parole, Alain Atundu Liongo, précisa que le secrétaire général, Aubin Minaku, « a réuni les cadres de la Majorité (présidentielle) pour donner à chacun des indications précises et les instructions de l'autorité morale de la Majorité, Joseph Kabila, qui veut que la flamme de sa famille politique puisse rester allumée dans toutes les provinces » (Mediacongo.net 28 octobre 2015).

Amnesty International publia dans le courant du mois de novembre un rapport dont le titre est en lui-même évocateur : « Ils sont traités comme des criminels. La RDC fait taire des voix discordantes pendant la période électorale ». Les thèmes abordés sont les suivants : les arrestations et les détentions pendant la période électorale ; la remise en cause de l'indépendance de la justice, dont l'ANR au-dessus des lois ; un système judiciaire aux mains liées. Le rapport « fait état de la répression exercée par le gouvernement de la RDC sur les responsables politiques et les militants qui s'expriment publiquement ou qui se mobilisent de façon pacifique [...] (il) met en lumière la politique d'arrestations arbitraires, de détentions au secret prolongées menées par l'Agence nationale

de renseignements (ANR) et de procès basés sur des accusations falsifiées ou illégales qui violent les droits à la liberté, à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique » (Amnesty International 2015).

L'ordonnance portant convocation du dialogue suscita maintes réactions dans l'opposition et la société civile. À titre d'exemple, la Dynamique de l'opposition et le G7 firent paraître le 30 juin une « Déclaration politique conjointe » ayant pour titre « Peuple congolais lève-toi et marche pour sauver la démocratie et la Constitution ». Il y est, entre autres, affirmé que : « Monsieur Kabila ne fait plus mystère de son intention manifeste, planifiée et délibérée de renverser le régime constitutionnel pour s'accrocher au pouvoir. C'est un véritable coup d'État constitutionnel ! [...] À la sécurité, à la paix et à la liberté de tous les Congolais, au respect de l'ordre institutionnel repris dans la Constitution [...] Monsieur Kabila oppose l'insécurité généralisée, la désacralisation des institutions par leur instrumentalisation, la profanation répétée du budget de l'État, la corruption généralisée, la confiscation des biens et atteintes à la propriété privée, la dilapidation du patrimoine public, le dédoublement et la déstabilisation des partis politiques de l'opposition, les menaces, harcèlements et arrestations arbitraires des opposants et des activistes de défense des droits de l'homme, la confiscation des médias publics ainsi que la fermeture de ceux proches de l'opposition [...] Voilà pourquoi nous disons : – Non au dialogue – Non à un gouvernement de transition – Non à la violation ou au changement de la Constitution – Non au référendum – Non au glissement – Oui au respect de la Constitution – Oui à la libération de tous les prisonniers d'opinion – Oui aux élections nationales dans les délais constitutionnels – Oui à l'alternance démocratique » (La Dynamique de l'opposition et le G7 30 novembre 2015). La Coalition pour le respect de la Constitution mit en cause le Procureur général de la République qui devant la presse menaça de poursuivre quiconque ferait usage des dispositions prévues à l'article 64 de la Constitution (*Le Potentiel* 4 décembre 2015). La Coordination nationale des coordinations provinciales de la Nouvelle Société civile congolaise (NSCC), forces sociales et alliés se rallia à ces prises de position et apporta son soutien aux actions planifiées par la CENCO (NSCC 3 décembre 2015, in Forum des As 4 décembre 2015).

4. La Sécurité cible utopique ?

En mars, le Conseil de sécurité constatait que « l'Est de la RDC continue d'être le théâtre de conflits récurrents et de violences perpétrées par des groupes armés tant nationaux qu'étrangers ». Il soulignait « combien il importe de neutraliser les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), les Forces démocratiques alliées (ADF), l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), les Forces nationales de libération (FNL), et tous les autres groupes armés en RDC ». Il réaffirmait que « la neutralisation rapide des FDLR est une priorité première pour apporter stabilité et protection aux civils en RDC et dans

la région des Grands Lacs... ». Il était précisé que le nombre de déplacés en RDC s'élève à plus de 2,7 millions de personnes et celui des réfugiés à plus de 490 000 personnes à l'Est de la RDC (Conseil de sécurité S/RES/2211 2015 : 1-2). Dans le rapport intermédiaire du groupe d'experts de l'ONU transmis le 16 octobre au Conseil de sécurité, les auteurs affirment que si les opérations entreprises par les FARDC ont obligé les FDLR de se retirer de quelques-unes de leurs positions, leurs capacités militaires sont restées intactes (Fondation Hironnelle 28 octobre 2015).

Au mois de septembre, le général Jean Baillaud, commandant adjoint du bataillon de la force de la Monusco, déplora la recrudescence de l'activisme des groupes armés au Nord-Kivu et appela à la reprise des opérations conjointes entre la Monusco et les FARDC (Radio Okapi 29 septembre 2015). Au cours de la séance du Conseil de sécurité du 14 juillet 2015, Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la RDC et chef de la Monusco, fit état des succès rencontrés dans les opérations menées conjointement par les FARDC et la Monusco contre le FPRI (Force de résistance patriotique de l'Ituri). Mais il souligna que « malgré certains succès des FARDC pour déloger les FDLR de leurs bastions, l'armée congolaise ne parvient pas à consolider sa position dans les zones libérées où la population continue de subir des violences ». Il signala qu'au cours des six derniers mois, 416 personnes avaient subi des violations des droits de l'homme (Conseil de sécurité 14 juillet 2015).

L'offensive contre les FDLR (dite « Sokola II ») fut lancée par les FARDC le 29 janvier, l'ultimatum relatif à leur reddition volontaire étant venu à échéance le 2 janvier 2015. La Monusco ne fut pas partie prenante à l'opération. En effet, celle-ci ayant été confiée à deux généraux, Bruno Mandevu et Sikale Fall, soupçonnés de graves violations des droits de l'homme dans un passé récent, la « Politique de diligence de l'ONU voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte d'un appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes » (Conseil de sécurité S/2015/173 : 4) n'autorisait pas leur participation dans semblable circonstance.

Sur le terrain, c'est le territoire de Beni qui retint principalement l'attention jusque dans les médias étrangers (*Le Monde*, *Jeune Afrique*, la RTBF, *La Libre Belgique*...). Dans une déclaration du 23 mai, les évêques du Maniema et des deux Kivu, réunis en conclave à Butembo, dénoncèrent le silence du Gouvernement et de la communauté internationale. Le BCNUDH publia en mai un rapport sur les violations des droits humains commises dans ce territoire¹¹.

¹¹ Selon le rapport du BCNUDH, le territoire de Beni connaît depuis plus de 30 ans des cycles de violence. Les enquêtes menées d'octobre 2014 à janvier 2015 ont pu « documenter des attaques ciblant au moins 35 villages [...] trois attaques dans des quartiers périphériques de Beni » (Rapport du BCNUDH sur les violations du droit international humanitaire commises par des combattants des Forces alliées démocratiques (ADF) dans le territoire de Beni mai 2015 : 4, 6, 10).

Les ADF¹² qui y sont installées depuis 1995 seraient les principales responsables de ces violations (BCNUDH mai 2015). Les « tueries à répétition », selon l'expression de Christophe Rigaud, continuèrent. Elles suscitèrent la colère des populations locales outrées de l'inefficacité de l'armée et du Gouvernement. La société civile déclencha le 11 mai une opération « ville morte » à Beni qui s'étendit ensuite à Oicha et Butembo. Elle fut suspendue cinq jours plus tard pour des raisons humanitaires. Mais il fut décidé alors de suspendre le paiement des taxes. À Goma les étudiants descendirent dans la rue (Rigaud 14 mai 2015 ; Radio Okapi 25 mai). De façon récurrente des affrontements furent rapportés, notamment par Radio Okapi. Ainsi, du 29 novembre au 1^{er} décembre, des combats entre rebelles et forces armées se produisirent dans le nord-est du territoire, faisant de nombreux morts. Le 1^{er} décembre, la société civile de la ville d'Oicha décréta à nouveau trois journées « ville morte » afin de dénoncer les atrocités commises par l'ADF dans la localité d'Energeti, ayant causé 24 morts (Radio Okapi 3 décembre 2015).

Les quelques autres exemples rapportés ci-après ont pour source principale les éphémérides publiées chaque semaine sur Internet par Jean-Claude Willame (pour plus de détails, s'y référer). Au Nord-Kivu, l'insécurité ne se limite pas à la région de Beni. Le territoire de Walikale connaît des affrontements entre groupes armés pour le contrôle de la région. Les FDLR restent actifs dans les territoires de Lubero, Rutshuru, Walikale (où il était rapporté que 11 villages sont administrés par les FDLR dans l'indifférence générale), le parc des Virunga. Au Sud-Kivu, les groupes cités comme étant opérationnels sont : les Raïa Mutomboki, les Maï-Maï Nyatura, les Maï-Maï Yakutumba, les Maï-Maï Kirikicho, les Maï-Maï Simuzizi, les FDLR... En Province-Orientale, c'est surtout la FRPI (Force de résistance patriotique de l'Ituri) qui est la milice la plus active et dont les affrontements avec les FARDC sont fréquents. Les Maï-Maï Werrason sont responsables d'attaques dans la région du sud-ouest de Bunia. La LRA et les Maï-Maï Simba restent aussi présents. Dans le territoire d'Ango, une commission chargée d'identifier le cantonnement des éleveurs Mbororo a été installée le 29 janvier en prévision de leur rapatriement dans leur territoire d'origine (Radio Okapi 30 janvier 2015). Au Katanga, le territoire de Manono est toujours en proie à l'insécurité et des miliciens pygmées continuent à se

¹² Pour rappel, l'ADF est une milice armée qui appartiendrait au mouvement islamique Tabligh né en Inde et s'étant répandu en Ouganda vers les années 1970. Il s'est allié un moment avec un autre groupe rebelle, la NALU (Armée nationale pour la libération de l'Ouganda), présent dans le territoire de Beni à partir de 1988, d'où le sigle : ADF-NALU. Mais ce dernier s'est rendu en 2007. L'ADF se serait alors investie dans le trafic illégal des ressources naturelles tout en établissant des liens avec des chefs locaux et des officiers des FARDC (Rapport du BCNUDH, *op. cit.* : 6 et suiv.).

livrer à des attaques contre des villages locaux. Des pillages perpétrés par les Bakata-Katanga sont aussi rapportés.

Enfin, est à noter le fait que dans un communiqué rendu public le 23 octobre, le M23 menaçait de se désengager des Déclarations de Nairobi accusant Kinshasa de retarder le processus de mise en œuvre des engagements, ce que dément le Gouvernement (OnewoVision 27 octobre 2015).

5. Les relations internationales

5.1. Les institutions interafricaines

La situation en RDC continua à préoccuper plusieurs institutions interafricaines, principalement sur le plan sécuritaire, notamment l'Union africaine qui y dépêcha en février Edem Kodjo en tant qu'envoyé spécial. Le problème des FDLR et des autres forces négatives à neutraliser fut abordé dans plusieurs d'entre elles (dont la CIRGL et la SADC) ainsi que celui du rapatriement des ex-combattants au Rwanda (CIRGL, communiqué final 20 octobre 2015). En ce qui concerne l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région, les diverses réunions qui eurent lieu conclurent que si des progrès avaient été accomplis, ils furent lents et que de nombreux obstacles restaient à surmonter (Accord-cadre 13 juin 2018 ; ICGLR/3/05/2015).

À noter que fut signé à Charm el-Cheikh le 10 juin entre 26 pays africains dont la RDC la Zone de libre-échange continentale (ZLEC).

5.2. Les institutions internationales

Le Conseil de sécurité poursuit ses diverses activités portant sur la RDC : prorogation du mandat de la Monusco, maintien du groupe d'experts, réunions régulières... Les thèmes les plus fréquemment abordés sont la situation sécuritaire et les tensions politiques. C'est le ministre des Affaires étrangères et Coopération internationale qui représenta la RDC à la 70^e Assemblée générale de l'ONU. Il présenta un discours vantant les potentialités fabuleuses du Congo. L'Union européenne, de son côté, resta très attentive à l'évolution de la situation en RDC, particulièrement en ce qui concerne les droits de l'homme et le processus électoral.

5.3. Les relations interétatiques

Visiblement, le Gouvernement de la RDC adopta une stratégie de rapprochement avec une série d'États étrangers hors de la zone des pays partenaires occidentaux. Des accords de coopération furent signés avec l'Angola (communiqué conjoint 19 janvier 2015, in ACP 19 janvier 2015). Les rapports avec l'Égypte sont, eux, au beau fixe. Un voyage du président Kabila en Chine eut, entre autres, pour objectif le renforcement des liens avec Pékin. Avec l'Afrique

du Sud, la réunion de la grande commission mixte du 15 octobre porta sur le renforcement de la coopération dans toute une série de domaines (Primature 15 octobre 2015). Le Brésil est également un pays avec lequel il fut annoncé que les relations de coopération et de développement seront redynamisées (*L'Observateur* 31 août 2015).

En ce qui a trait par contre aux relations avec la République du Congo (Brazzaville), elles furent à nouveau perturbées par des expulsions de clandestins (642 Congolais en mai et 125 en juin) menées dans des conditions dramatiques condamnées par la presse et Amnesty International.

Quant aux rapports avec les États-Unis, ils prennent une tournure de moins en moins consensuelle. Un entretien téléphonique entre Obama et Kabila eut lieu le 1^{er} avril 2015. La Maison-Blanche en présenta un communiqué signalant notamment que : « The President emphasized the importance of timely, credible, and peaceful elections that respect the DRC's Constitution and protect the rights of all DRC citizens » (Obama 31 mars 2015). Le 6 juillet était annoncée la nomination de Thomas Perriello comme envoyé spécial des USA pour la région des Grands Lacs, quatre mois après la démission de Russell Feingold.

Conclusion

Pendant quasiment toute l'année 2015, Kabila maintint le suspense : posera-t-il, ne posera-t-il pas sa candidature à la présidence ? Mais les changements survenus dans le microcosme politique congolais au cours du mois de septembre allaient rendre cette attitude de plus en plus périlleuse. D'autant plus qu'en dépit des « consultations », elle s'accompagne non pas d'une ouverture envers tous les acteurs impliqués, qu'ils soient de la Majorité présidentielle ou de l'opposition, mais au contraire de mesures de plus en plus répressives en ce qui concerne les droits de l'homme, de dispositions centralisatrices violant souvent la Constitution, d'un prosélytisme destiné à cimenter la fidélité à la MP et dont, en fait, personne n'est dupe. La stratégie du non-dit ou du parler ambigu pratiquée par la présidence quant à ses intentions politiques rend l'avenir indéchiffrable, suscite des spéculations tous azimuts et engendre finalement un climat anxieux.

Les déclarations bluffantes des autorités sur l'importance numérique de la MP, sur la victoire électorale qu'elle connaîtra, sur l'autorité morale que représente la présidence, ainsi que la mobilisation des troupes via des manifestations collectives de fidélité [...] traduisent davantage l'inquiétude qui gagne le pouvoir plutôt que la confiance en leur force et leur avenir. Le président Kabila et les autorités politiques deviennent de plus en plus susceptibles, comme en témoignent leurs réactions envers les « ingérences » étrangères, dont celle du président Obama.

Ce durcissement antidémocratique du régime traduit, comme toujours en pareille circonstance, le malaise et la déroute qui animent désormais la

présidence et la MP. Mais tant que les opposants pourront maintenir leur force de frappe verbale, et ne fût-ce que leurs intentions de manifester, cette stratégie conduira à un cercle vicieux de la répression. Dès lors, le problème qui se posera sera de savoir si le pouvoir en place disposera d'un appareil de communication suffisant et compétent pour convaincre et de forces de l'ordre assez puissantes et déterminées pour empêcher les débordements.

Par ailleurs, les pratiques clientélistes en usage de longue date parviendront certes à maintenir dans l'orbite de Kabila un important cercle d'adeptes plus ou moins convaincus ou intéressés. Le sentiment de regrouper autour des autorités gouvernementales une armée de fidèles se fabrique ainsi et donne au pouvoir l'illusion de gérer la situation. Mais, comme il a été montré dans le cas des élections de 2011, le système surdimensionné du clientélisme dans le cas de scrutins aussi vastes que ceux de la RDC aboutit à des effets pervers. Les capacités de contrôle, les possibilités de coordination, les briefings à respecter se révélant inopérants, la maîtrise du système se délite (Bouvier, Omasombo Tshonda & Helbig de Balzac 2012). Tel est le risque qui plane sur les futures élections.

En fait, si l'année 2015, qui aurait dû être une année électorale, fut émaillée d'événements nombreux et importants, au terme de celle-ci l'avenir politique de la RDC demeure ce qu'il était le 1^{er} janvier : un questionnement.

Bibliographie

Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC, communiqué de la 2^e réunion des garants. 23 juin 2015. Johannesburg.

ACP. 15 janvier 2015 ; 26 mars 2015.

AETA. 17 février 2015 ; 18 février 2015 ; 24 février 2015 ; 23 mai 2015.

AETA. 4 août 2015. « Opposition et majorité satisfaits des conclusions préliminaires de l'Audit du Fichier électoral ».

Africatime.com. 23 juin 2015.

AllAfrica. 16 mars 2015.

Amnesty International. Index AFR 62/2917/2015. « Ils sont traités comme des criminels. La RDC fait taire des voix discordantes pendant la période électorale ». Londres : Amnesty International Publications.

Assemblée nationale, RDC (communiqué officiel). 17 janvier 2015 ; 13 juin 2015 ; 17 octobre 2015.

Assemblée nationale. 20 avril 2015. *Rapport de la mission d'information relative à la gestion par les services publics du dossier des organisateurs des rencontres « y'en a marre »*. RDC.

Assemblée nationale. 23 novembre 2015. « L'Assemblée nationale adopte la loi de finances de l'exercice 2016 ». Communiqué. RDC.

Assemblée nationale. 16 septembre 2015. Discours ouverture session septembre 2015. RDC.

Assemblée nationale. 17 mars 2015. Discours d'ouverture de la session ordinaire de mars 2015, discours du président. RDC.

BCNUDH, Monusco, HCDH. Septembre 2015. « Note du BDNUDH sur les principales tendances des violations des droits de l'homme au cours du mois de juin et pour la période 1^{er} janvier - 30 juin 2015 ».

Bouvier, P. 2012. *La Décentralisation en République démocratique du Congo de la Première à la Troisième République 1960-2011*. Tervuren/Bruxelles/Kinshasa : MRAC/Le Cri Éditions/Buku Éditions, coll. « Monographies de la République démocratique du Congo », vol. 1.

Bouvier, P. & Omasombo, J. 2015. « RDC 2014 : La fièvre électorale s'empare du pays ». In S. Marysse & J. Omasombo (dir.), *Conjonctures congolaises 2014. Politiques, territoires et ressources naturelles : changements et continuités*, coll. « Cahiers africains », n° 86, Tervuren/ Paris : MRAC/L'Harmattan, pp. 261-300.

Bouvier, P., Omasombo Tshonda, J. & Helbig de Balzac, H. 2013. « Chronique politique de la RDC, 2011-2012 ». In F. Reyntjens, S. Vandeginste & M. Verpoorten (dir.), *L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2011-2012*. Anvers/Paris : Centre d'étude de la Région des Grands Lacs d'Afrique/L'Harmattan, pp. 157-180.

Cabinet du président de la République. 5 février 2011. Constitution de la RDC du 18 février 2006. *Journal officiel* 52^e année, numéro spécial.

Cabinet du président de la République. 17 février 2015. « Loi n° 15/001 du 12 février 2015 modifiant et complétant la loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telle que modifiée par la loi 11/003 du 25 juin 2011 ». *Journal officiel de la RDC* 56^e année, Kinshasa.

Cabinet du président de la République. 1^{er} avril 2015. « Loi organique n° 13/01 du 21 mars 2013 portant institution, organisation et fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'homme ». *Journal officiel de la RDC* 1^{re} partie 54^e année, numéro spécial, Kinshasa.

Cabinet du président de la République. Ordonnance n° 14/078 du 7 décembre 2014 portant nomination des vice-Premiers ministres, des ministres d'État, des ministres et des vice-ministres.

Cabinet du président de la République. 7 août 2015. Accueil/Politique.

Cabinet du président de la République. Ordonnance n° 15/069 du 16 septembre 2015 portant révocation d'un membre du gouvernement.

Cabinet du président de la République. Ordonnance n° 15/070 du 16 septembre 2015 portant révocation d'un membre du cabinet du président de la République.

Cabinet du président de la République. Ordonnance n° 15/075 du 25 septembre 2015 portant réaménagement technique du gouvernement.

Cabinet du président de la République. Ordonnance n° 083 du 16 novembre 2015 portant investiture de trois membres de la Commission électorale nationale indépendante.

Cabinet du président de la République. Ordonnance n° 15/084 du 28 novembre 2015 portant convocation d'un Dialogue politique, national, inclusif en RDC.

CENCO. 21 octobre 2015. « Communiqué de la CENCO au sujet de la désignation du candidat des confessions religieuses à la CENI ».

Jeune Afrique. 23 avril 2014.

Commission électorale nationale indépendante. 12 février 2015. « Décision n°001/CENI/BUR/15 du 12 février 2015, portant publication du calendrier des élections provinciales, urbaines, municipales et locales 2015 et des élections présidentielles et législatives 2016 ». Kinshasa : RDC.

Commission électorale nationale indépendante. 15 avril 2015. « Monsieur l'Abbé Apollinaire Malu-Malu préside en direct par vidéoconférence la réunion du Bureau ». RDC.

Commission électorale nationale indépendante. Décision n° 001/CENI/BUR/15 du 12 février 2015 portant publication des élections provinciales, urbaines, municipales et locales 2015 et des élections présidentielles et législatives 2016.

Communiqué de presse du G7 du 31 octobre 2015. 1^{er} novembre 2015. *La Prospérité*.

Centre d'actualités de l'ONU. 12 juin 2015. « Élections : Kobler et Dumond épinglent trois obstacles : le budget, le calendrier et le fichier électoral ».

Centre d'actualités de l'ONU. 7 octobre 2015. « RDC : les envoyés de l'ONU s'inquiètent des tensions politiques avant les élections en 2016 ».

Conférence épiscopale souveraine. 26 novembre 2015. « Faudrait-il encore que le sang coule en RD Congo ? ». Message du Comité permanent extraordinaire de la CENCO pour la réussite du processus électoral, 24 novembre 2015. En ligne sur 7sur7.cd.

Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. 15-16 mai 2015. Réunion extraordinaire du Comité interministériel régional de la CIRGL (CIMR) sur la situation sécuritaire et humanitaire dans la région des Grands Lacs, avec un accent particulier sur la République du Burundi, la République centrafricaine, la RDC, la République du Soudan du Sud et la menace du terrorisme dans la Région, communiqué final. Luanda : ICGLR/RIMC/3/05/2015.

Congo Synthèse. 19 janvier 2015 ; 3 avril 2015 ; 19 juin 2015.

Congovox. 12 octobre 2015.

Conseil de sécurité. 10 mars 2015. *Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC*. S/2015/172.

Conseil de sécurité. 22 septembre 2015. *Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région*. S/2015/735.

Conseil de sécurité. 4 juillet 2015. 7484^e séance, « Martin Kobler souligne l'importance de la coopération entre la Monusco et les Forces armées de la RDC pour confronter les groupes armés », couverture des réunions et communiqués de presse. Nations unies.

Conseil des Ministres. Compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil des Ministres du 18 septembre 2015, Lambert Mende, ministre de la Communication et Médias, porte-parole du Gouvernement.

Conseil des Ministres. Compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil des Ministres du 25 septembre 2015, Lambert Mende, ministre de la Communication et Médias, porte-parole du Gouvernement.

Déclaration des partis et regroupements politiques de l'opposition ainsi que des organisations de la société civile. 13 janvier 2015. *Démocratie chrétienne*.

Déclaration du Bureau politique de la Majorité présidentielle. 16 septembre 2015. Kinshasa.

Délégation de l'Union européenne. 10 avril 2015. Déclaration locale sur la découverte d'une fosse commune à Maluku, communiqué de presse. Kinshasa.

Digitalcongo.net. 3 février 2015 ; 16 juin 2015 ; 22 septembre 2015.

Dynamique de l'opposition et le G7. 30 novembre 2015. Déclaration conjointe, « Peuple congolais lève-toi et marche pour sauver la démocratie et la Constitution ». RDC : Opposition politique congolaise.

Fondation Hirondelle. 28 octobre 2015.

Forum des As. 16 avril 2015 ; 2 mai 2015.

Groupe L'Avenir. 11 juin 2015

InfosNet. 30 mai 2015.

Jeune Afrique. 2 décembre 2015.

Kabila, J. 30 juin 2015. Discours du président Joseph Kabila prononcé à l'occasion du 55^e anniversaire de l'indépendance de la RDC. ACP.

Kamitatu, O. 28 septembre 2015 ; 29 septembre 2015.

Kasaï Direct. 23 juillet 2015.

Katumbi, M. 29 septembre 2015. Déclaration politique. Lubumbashi.

Kongotimes ! 13 septembre 2015.

Mwando Ch., Lutundula Ch., Kyungu Wa Kumwanza G., Banza wa Maloba, Endundo J, Kamitatu O. & Mobando Yogo Y. 14 septembre 2015. « Lettre à Son Excellence Monsieur Joseph Kabila, président de la RDC, Autorité morale de la Majorité présidentielle, copie pour information aux membres du Bureau politique de la Majorité présidentielle ». Kinshasa.

Mediacongo.net. 28 octobre 2015.

Nations unies, Conseil des droits de l'homme, Assemblée générale. 27 juillet 2015. *Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, situation des droits de l'homme et activités du Bureau conjoint des Nations unies pour les droits de l'homme en RDC*. A/HCR/30/32.

Nations unies, Assemblée générale. 28 juillet 2015. 69^e session, A/69/L.82 ; résolutions, documents, 17/RES/69/297.

NSCC. 4 décembre 2015. Déclaration Kinshasa : « Dialogue national et processus électoral plombés », 3 décembre 2015. Forum des As.

Le Monde. 18 avril 2015.

Obama, B. 31 mars 2015. Office of the Press Secretary. Washington DC : White House.

L'Observateur. 9 juillet 2015.

Organisation internationale de la francophonie. N. d. Rapport. Mission d'Audit du fichier électoral de la RDC, 17 juillet-1^{er} août 2015.

Le Phare. 12 janvier 2015 ; 21 mai 2015 ; 1^{er} juin 2015 ; 4 juin 2015 ; 12 août 2015.

Projet de loi organique n° 15/001 du 12 février 2015 modifiant et complétant la loi 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telle que modifiée par la loi n° 11/003 du 25 juin 2011.

Portail de la province du Nord-Kivu : « Kingakati : Joseph Kabila confirme le dialogue avec l'opposition radicale ». 14 mai 2015.

Le Potentiel Online. 7 mars 2015 ; 6 avril 2015 ; 17 septembre 2015 ; 25 septembre 2015 ; 4 décembre 2015.

Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 06/006 du 3 mars 2006 telle que modifiée par la loi n° 11/003 du 25 juin portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales.

La Prospérité. 26 mai 2015 ; 15 juin 2015 ; 19 avril 2015 ; 5 octobre 2015.

Radio Okapi. 4 janvier 2015 ; 5 janvier 2015 ; 11 janvier 2015 ; 13 janvier 2015 ; 12 février 2015 ; 25 mars 2015 ; 4 avril 2015 ; 5 avril 2015 ; 13 avril 2015 ; 15 avril 2015 ; 27 avril 2015 ; 2 mai 2015 ; 9 mai 2015 ; 21 mai 2015 ; 3 juin 2015 ; 11 juin 2015 ; 12 juin 2015 ; 31 août 2015 ; 15 septembre 2015 ; 18 septembre 2018 ; 21 septembre 2015, 28 septembre 2015 ; 29 septembre 2015 ; 4 octobre 2015 ; 10 octobre 2015 ; 15 octobre 2015 ; 18 octobre 2015 ; 22 octobre 2015 ; 26 octobre 2015 ; 28 octobre 2015 ; 31 octobre 2015 ; 1^{er} novembre 2015 ; 7 novembre 2015 ; 3 décembre 2015.

RDC. Loi organique n° 15/006 du 25 mars 2015 portant fixation des limites des provinces et celles de la ville de Kinshasa.

RDC. Loi n° 15/004 du 28 février 2015 portant sur la programmation déterminant les modalités d'installation de nouvelles provinces.

RFI. 16 novembre 2014 ; 26 décembre 2014 ; 14 mars 2015 ; 17 avril 2015.

Rigaud, Ch. 12 février 2015 ; 7 avril 2015 ; 15 septembre 2015 ; 8 novembre 2015. En ligne sur Afrikarabia.com

RTBF info.be. 8 avril 2015.

Sénat. 16 mars 2015. Allocution du Président à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de mars 2015. Kinshasa : Cabinet du président, Palais du Peuple.

7sur7.cd. 2 décembre 2014 ; 24 décembre 2014 ; 5 janvier 2015 ; 25 mars 2015 ; 28 juillet 2015 ; 20 septembre 2015.

TELE50. 21 septembre 2015.

La Tempête des Tropiques. 13 mai 2015 ; 10 juin 2015 ; 17 septembre 2015.

Trends Tendence. 10 mars 2015.

Tshibanda, R. 5 octobre 2015. Discours du ministre Raymond Tshibanda à la 70^e session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, le 1^{er} octobre 2015. Africa News RDC.

Union européenne, SEAE (Service européen pour l'action extérieure). 12 octobre 2015. Déclaration du porte-parole sur la démission du président de la Commission électorale en RDC.

Union africaine. 15 juin 2015. Communiqué de presse n° 05/2015.

Vice-primature, ministère de l'Intérieur et Sécurité. N. d. Réponse de son Excellence Évariste Boshab, vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur et Sécurité.

The Voice of Congo. 8 avril 2015 ; 14 avril 2015 ; 13 octobre 2015.

Willame, J.-Cl. Éphémérides Grands Lacs.